



Février 2012

NB.PRE.FO.A.030

**HABILITATION A LA SURVEILLANCE DE LA
COLLATION PAR UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL**

Objectifs du temps de collation

Le temps de collation fait suite au temps du prélèvement :

- Il constitue un moment de convivialité, mais aussi de surveillance du donneur, permettant de prévenir et/ou de prendre en charge un éventuel incident post don,
- Il permet de proposer de quoi s'hydrater et se restaurer, dans le respect des règles d'hygiène alimentaire,
- Il permet de recueillir ou de donner des informations utiles pour le don réalisé ou pour les dons futurs.

Mission des collaborateurs occasionnels

- Contribuer à assurer un temps de présence du donneur suffisant dans l'espace collation : de l'ordre d'au moins 20 minutes pour un don par aphérèse,
- Favoriser une hydratation correcte du donneur par la proposition systématique d'une boisson non alcoolisée,
- Répondre à toute sollicitation du donneur en matière d'information sur le don du sang, don de plasma, de plaquettes, de moelle osseuse,... soit par ses propres moyens dans le périmètre de ses compétences (supports d'informations EFS), soit en orientant le donneur vers un membre de l'équipe EFS,
- Réorienter le donneur vers un médecin de l'équipe EFS si le donneur semble avoir oublié de donner des informations qui pourraient être importantes pour le don qu'il vient de réaliser,
- Surveiller le comportement des personnes présentes dans l'espace collation et intervenir, conformément aux conseils et consignes données lors de la formation de début de collecte, pour prévenir ou prendre en charge tout incident possible ou avéré, et provoquer l'intervention de l'équipe EFS selon la méthode convenue.

Conditions et objectifs de la formation

Le médecin responsable de la séance de prélèvement :

- convient avec les collaborateurs occasionnels présents, de celui qui fera l'objet de l'habilitation,
- revoit avec lui les items développés dans les deux paragraphes précédents,
- réalise une explication des items essentiels du support de formation dit « *Vade-mecum Collation* » (G.PRE.FT.045) ; ce support ainsi qu'un exemplaire du format d'habilitation sont laissés à la disposition des collaborateurs occasionnels pendant le temps de la collecte,
- S'assure de la bonne compréhension des consignes et de la mise à disposition du matériel nécessaire : fauteuil de repos, moyens d'alerte le cas échéant, gants, compresses, SHA, supports d'informations.

Enregistrement des conditions d'habilitation

	Items	Validation par le médecin EFS
1	Explications et mise à disposition du support « Vade-mecum Collation » (G.PRE.FT.045) + réponses aux questions du collaborateur en formation	oui <input type="checkbox"/>
2	Compréhension de la prévention et de la prise en charge d'un malaise	oui <input type="checkbox"/>
3	Compréhension de la prise en charge d'un risque d'AES	oui <input type="checkbox"/>
4	Compréhension du recueil d'information post don	oui <input type="checkbox"/>
5	Compréhension des règles de bonnes pratiques d'hygiène alimentaire	oui <input type="checkbox"/>
6	Mise à disposition du matériel	oui <input type="checkbox"/>

HABILITATION

Lieu de la séance de prélèvement :

Date :

Le collaborateur occasionnel	<p>Prénom, Nom:</p> <p>J'ai bénéficié de la formation dans les conditions décrites dans ce document :</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> Signature :</p>
Le médecin EFS	<p>Prénom, Nom:</p> <p>Le collaborateur occasionnel satisfait aux conditions d'habilitation permettant d'assurer la surveillance de l'espace collation en lien avec l'équipe de l'EFS :</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> Signature :</p>